

Les Annonces de la Seine, 8 décembre 2014

Économie

Tribunal de commerce de Sens

450^{ème} anniversaire - Sens, 18 septembre 2014

C'est par un édit du Roi Charles IX, le 11 avril 1564, que fut créée la juridiction consulaire de Sens. Pour fêter le 450^{ème} anniversaire, le Président du Tribunal de commerce de Sens, André Guiguet, a notamment organisé une conférence-débat, le 18 septembre 2014, sur le thème de la justice et de l'économie, dans la salle des Rêes de Sens à laquelle furent conviées les personnalités locales au premier rang desquelles Madame la Doyenne Marie-Louise Fort ainsi que le Sénateur du Loiret Jean-Pierre Sauer. Après avoir retracé l'histoire de la juridiction consulaire, André Guiguet a rappelé que ce fut, grâce à Rachida Dati, que le Tribunal de Grande Instance et le Tribunal de commerce a su voir ses mandats à Sens en 2010. Il a ensuite rendu hommage à Daniel Plasson qui a participé activement à l'organisation des manifestations 1564/2014 qui ont permis de mieux faire connaître le fonctionnement de la justice commerciale en France et ses enjeux. Quant au Sénateur, il a eu le plaisir d'évoquer le rôle du Parlement aux époques de l'économie, l'échouage et le projet de réforme de la justice consulaire dont un avant-projet avait été présenté par la Chancellerie en février 2014.

Jean-René Tassiné

Les origines de la justice consulaire

Il nous semble, en premier lieu, opportun de rappeler brièvement les origines du commerce en France, ou peut-on parler de la justice consulaire, mais comment les villes pour lesquelles elle a été instituée ? Après la chute de l'Empire romain d'Occident, au commencement du I^{er} siècle et jusqu'à la fin de Charlemagne, période où se déroulent les troubles et violents pendant laquelle il n'est que peu question de commerce et d'usages commerciaux. C'est sous Charlemagne que se produit une éclaircie : on espère que l'empire romain est durable, il s'agit d'administrer et les services de son Etat, le commerce prend une large part dans cette œuvre de reconstruction. Après la mort de Charlemagne, son empire se démantèle : c'est le signe de la fin d'un âge de fer qui dure deux ou trois siècles pendant lesquels advient un déclin du commerce. En fin 1000, un immense réveil se dessine : la fin du monde, que l'on attendait (grande famine, mal des ardents), ne se produit pas. Le droit passé ou reprend goût à la vie. Deux événements historiques importants permettent une véritable renaissance, commerciale ou sont les Croisades et l'établissement des Communes. Si les Croisades inaugurent finalement le but qu'elles s'étaient proposé en Palestine, elles en atteignent un autre : la réouverture du commerce entre l'Occident et l'Orient, débouché que la conquête ottomane avait fait perdre. Les villes maritimes de la Méditerranée établissent en 1175 et en Palestine des comptoirs commerciaux qui se maintiennent grâce à la protection des sultans musulmans. Marseille se signale dans cette lutte pacifique et c'est elle qui doit le premier essai dans la grande institution des communes. Au même moment, la France se renforce et marche de plus en plus vers une unité nationale, elle hérite de toute l'influence chrétienne et tout François I^{er} elle choisit à composer le régime des capitulations.



Jacques Lassoury, André Guiguet, Jean-Pierre Sauer et Yves Lelièvre

Photo: Jean-Pierre Sauer

La découverte de l'Amérique vers la fin du XV^{ème} siècle et l'invention de la boussole amènent un déplacement du commerce maritime en dehors de la route de l'Orient pour prendre la route de l'Occident. Les développements de Bordeaux et Nantes datent de ce moment. L'établissement des Communes eut aussi une grande influence sur le développement du commerce et de l'économie à l'intérieur. Les Communes naissent en sa puissance temporelle de la féodalité, elles se dotent d'une administration indépendante de fait et de droit, à l'instar de nos Etats.